

NOTE SYNTHETIQUE DE PRESENTATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2020

1. Contexte – Objectif

Le budget primitif est l'acte par lequel sont prévues et autorisées les recettes et les dépenses d'un organisme public. Il indique les prévisions de recettes et de dépenses votées par le Conseil Municipal pour une année, en investissement et en fonctionnement. Il autorise le maire à engager les dépenses dans la limite des crédits votés et à percevoir les recettes votées par le Conseil Municipal.

L'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

Le compte administratif peut être consulté sur simple demande au secrétariat de la mairie aux heures d'ouverture. On constate au moment du compte administratif les résultats de l'année tant en dépenses et en recettes pour les deux sections (fonctionnement et investissement).

2. Descriptif et modalités :

Les dépenses de fonctionnement se sont établies en 2020 à 6 432 451.20 euros et les recettes de fonctionnement à 7 444 196.08 euros.

Les dépenses d'investissement quant à elles s'élèvent à 2 042 552.31 et les recettes d'investissement à 2 150 192.37 euros.

Le résultat à la clôture de l'exercice 2020 est donc excédentaire, en section de fonctionnement à hauteur de 1 011 744.88 euros et à hauteur de 107 640.06 euros en section d'investissement.

Le résultat de clôture définitif s'élève à :

+ 1 112 114.88 euros en fonctionnement
- 540 550.55 euros en investissement

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES	BP 2020	Réalisé au 31/12
011- Charges à caractère général	1 534 500.37	1 447 371.89
012- Charges de personnel	3 866 400.00	3 838 229.89
65 - Autres charges de gestion courante	551 020.00	432 369.00
66 - Charges financières	165 900.00	154 006.23
67 – Autres dépenses	105 000.00	87 371.68
014 – reversement FPIC	150 000.00	146 735.00
68 – Dotations aux provisions	10 300.00	-
042 – Ecritures d'ordre	318 889.63	326 367.51
022 – Dépenses imprévues	50 000.00	Non exécuté comptablement
023 – Virement à la section d'invest.	589 700.00	-
TOTAL	7 341 710.00	6 432 451.20

Les dépenses de fonctionnement sont constituées par les salaires du personnel communal, l'entretien et la consommation des bâtiments communaux, les achats de matières premières et fournitures, les prestations de services effectuées, les subventions versées aux associations et les intérêts d'emprunts à payer.

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

RECETTES	BP 2020	Réalisé au 31/12
002 – Excédent	100 370.00	Non exécuté comptablement
013 – Atténuations charges	32 000.00	13 138.48
042 – Différence sur réalisation	0	2 007.48
70 – Produits des services	592 200.00	405 587.35
73 – Impôts et Taxes	4 408 100.00	4 521 980.97
74 – Dotation, subvention et participations	2 105 540.00	2 355 106.41
75 – Autres produits de gestion courante	82 000.00	86 871.05
76 – Produits financiers	3 000.00	13.01
77 – Recettes exceptionnelles	18 500.00	59 491.33
TOTAL	7 341 710.00	7 444 196.08

Les recettes de fonctionnement correspondent aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population (cantine, garderie, loyers...), aux impôts locaux, aux dotations versées par l'Etat, à diverses subventions.

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Les dépenses d'investissement de l'année 2020 concerne principalement le règlement de factures dues et négociées dans le cadre de protocole transactionnel ainsi que le remboursement du capital des emprunts.

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Les recettes d'investissement sont constituées de l'affectation du résultat de fonctionnement, de subventions diverses, du fond de compensation de la TVA (FCTVA) ainsi que de la taxe d'aménagement.